

Une démarche adaptée au territoire

La réalisation d'un SCOT sur le périmètre du Pays Charolais Brionnais était identifiée comme l'un des enjeux d'amélioration pour le territoire dans le cadre de son positionnement stratégique.

Le Pays Charolais Brionnais s'est entouré de prestataires qualifiés pour l'élaboration du SCOT : il s'agit du groupement représenté par Les Développeurs Associés, avec les agences Etudes et Actions, Arbor & Sens, et Mona Lisa, tous basés en Rhône-Alpes.

La première phase du projet était opérationnelle dès le mois de décembre 2010, les premières réunions de travail avec les élus qui ont eu lieu dès janvier 2011. L'objectif commun est de parvenir à faire approuver le document final du SCoT à la fin de l'année 2013.

Le SCOT donne l'occasion de travailler avec les principaux acteurs de ce territoire, et en particulier les intercommunalités, à la définition d'un projet commun et d'une stratégie de développement, dans le cadre d'enjeux essentiels : maintien des services de proximité, des entreprises, de la population et de l'emploi, désenclavement du territoire...

L'élaboration du SCoT, en tant que document d'Urbanisme, répond à un certain formalisme à l'intérieur duquel il est possible d'adapter les méthodes au territoire : par exemple, la concertation est obligatoire, mais le choix de la forme de la concertation revient à la structure qui porte le projet.

La Charte Architecturale et Paysagère

Le Pays Charolais Brionnais a souhaité élaborer en parallèle du lancement du SCoT un outil de sensibilisation aux questions architecturales et paysagères, qui sera un document non obligatoire dont la force repose sur la sensibilisation.

Cette Charte se compose notamment d'un diagnostic du territoire qui vient alimenter le diagnostic du SCoT afin de mieux comprendre les caractéristiques propres au Charolais Brionnais : ses entités paysagères, les types de bâti...et ce travail sera pris en compte dans la phase du PADD et dont une synthèse est déjà intégrée dans l'EIE.

A terme, la carte d'orientations paysagères proposée dans la Charte pourrait intégrer le contenu du SCoT et faire référence, si les élus le décident. Ils pourront aussi, au regard de nouvelles évolutions, faire évoluer ses préconisations.

La Charte se décline également en un document de sensibilisation " grand public " , qui sera présenté sous forme de fiches thématiques : 8 fiches sur les aménagements, plutôt destinées aux élus et aux aménageurs, et 6 fiches sur la construction, s'adressant aux particuliers et à leurs artisans. L'objectif de ce document est de permettre de communiquer sur les qualités architecturales et paysagères du Charolais Brionnais, de conseiller sur la manière de préserver ces spécificités, sans s'inscrire dans un cadre coercitif.

A terme, le SCoT pourra être le document de référence intégrant l'ensemble des recommandations, ajustées si besoin chemin faisant, et proposer par exemple que les documents d'urbanisme des communes (voir des Communautés de communes) annexent ces fiches.